

NOS POSITIONS

STAGE

Considérant que les stages en action culturelle sont majoritairement non rémunérés;

Considérant la situation de grève sur les stages non rémunérés qui a eu lieu durant l'année scolaire universitaire 2018-2019;

Considérant que la situation par rapport à la rémunération des stages ne semble pas s'être modifiée ou améliorée depuis l'année 2018-2019;

Considérant que nous faisons un nombre d'heures supérieur de stage comparativement aux autres baccalauréats en communication;

Considérant que les stages ne sont pas exclusifs au programme d'action culturelle, mais peuvent aussi être accessibles aux autres baccalauréats en communication;

Considérant qu'un stage de 600 heures pour 12 crédits équivaut à 50 heures de stage pour atteindre 1 crédit;

Considérant qu'un cours de 45 heures équivaut à 3 crédits et qu'en suivant cette logique le total de 600 heures devrait être équivalent à 40 crédits;

Considérant que le stage à temps plein équivaut à 40 heures de travail par semaine pendant 4 mois;

Considérant qu'il y a une possibilité d'avoir de la difficulté à se trouver un stage dû au nombre d'heures élevé demandé pour compléter le baccalauréat;

Considérant qu'il y a une possibilité de ne pas compléter l'entièreté du stage dû à l'épuisement psychologique et physique des étudiants et étudiantes et à d'autres facteurs que ce stage ne favorise pas;

Considérant que les étudiants et étudiantes angoissent par rapport à leur recherche de stage à cause du nombre d'heures exigé et à cause de la pression de trouver un stage qu'ils apprécient car, ils et elles vont y passer plusieurs heures;

Considérant que le gouvernement du Canada propose 40 heures de travail par semaine et qu'il faut approximativement 1200\$ par mois pour combler les besoins primordiaux. Amasser 1200\$ demande donc 25 heures de travail par semaine au salaire minimum. En incluant le stage de 40 heures, cela revient donc à un minimum de 65 heures de travail par semaine pour un étudiant ou une étudiante. C'est 25 heures de travail de plus par semaine que ce que recommande le gouvernement du Canada.

Considérant que la dernière étude effectuée par l'Union Étudiante du Québec (UEQ), publiée en automne 2019, démontre qu'une personne sur cinq à l'université est victime de détresse psychologique et que les étudiants et étudiantes ont trois fois plus d'idées suicidaires que la population en général;

Considérant les résultats du sondage, que le chargé aux affaires académiques et les représentant.e.s d'année ont effectué au début de l'année 2020, qui démontre une incompréhension de la part des étudiants et étudiantes au niveau des heures du stage;

Considérant qu'à la suite des deux derniers éléments mentionnés, il est facile de croire que le stage de 600 heures peut être une source de détresse psychologique pour les étudiants et étudiantes le faisant.

Il est proposé:

QUE l'AEUPAC adopte une position en faveur d'une diminution du nombre d'heures de stage, soit un passage de 600 heures à 450 heures.

Prise de position adoptée en conseil exécutif le 11 janvier 2021

Prise de position adoptée en assemblée générale le 3 février 2021

GNL QUÉBEC

Considérant que le projet de GNL Québec comporte entre autres un pipeline de 782 kilomètres de long partant du nord-est de l'Ontario jusqu'au Saguenay, une usine de liquéfaction du gaz naturel à l'embouchure de Saguenay et des méthanières de 300 mètres de long pour transporter le gaz à l'international.

Considérant que de nouvelles infrastructures affectant elles aussi l'environnement devront être construites pour mettre en œuvre les projets de GNL Québec, notamment de nouvelles routes et nouvelle ligne d'Hydro-Québec.

Considérant que les deux entreprises américaines qui portent le projet ne suivent pas les recommandations de la Société des opérateurs internationaux de pétroliers et de terminaux de gaz (SIGTTO).

Considérant qu'entre 2000 et 2012, près de 400 incidents impliquant des pipelines ont été dénombrés au Canada.

Considérant que le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) est classé par l'ONU au répertoire des matières dangereuses et assujetti comme tel aux lois de Transport Canada.

Considérant que le projet GNL générerait environ 50 millions de tonnes de CO₂ par an, ce qui correspond aux émissions de GES de 10 millions de voitures et qu'il doublerait le trafic maritime dans le Fjord du Saguenay.

Considérant que le méthane a un potentiel de réchauffement planétaire 84 fois plus élevé que le CO₂ sur 20 ans et que le projet GNL aurait donc des impacts internationaux sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Il est proposé :

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'entreprise écran GNL Québec, son entreprise Gazoduq et son projet Énergie Saguenay.

QUE l'AEUPAC se positionne contre tout nouveau projet lié à l'extraction, la transformation, l'exportation ou le transport d'hydrocarbures qui prendrait place au Québec ou au Canada et demande donc une interdiction sur ceux-ci.

Prise de position adoptée en assemblée générale le 3 février 2021

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'AFELC

CONSIDÉRANT QUE les avis de motions proposés sont très volumineux, ce qui rend la tâche de se positionner sur lesdits avis de motion très difficile;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces avis augmentent sensiblement le pouvoir discrétionnaire des membres exécutant.e.s vis-à-vis de son instance suprême, soit l'Assemblée générale;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « de défendre et promouvoir les droits et intérêts des étudiants et des étudiantes de la Faculté de communication et de l'École de langues de l'UQAM »;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « d'offrir des services aux étudiants et aux étudiantes de l'École de langues et la Faculté de communication de l'UQAM »;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « de créer et d'entretenir des liens avec les associations étudiantes des programmes qui la composent »;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « de promouvoir et d'organiser des activités sociales, culturelles et sportives et d'encourager la participation des étudiants et des étudiantes de la Faculté de communication et de l'École des langues de l'UQAM » ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de délégation des membres siégeant sur la TAC relève des statuts et règlements des associations de programme;

CONSIDÉRANT QUE les groupes affiliés en Action Culturelle font partie intégrante de la vie étudiante du programme, que ceux-ci poursuivent leurs activités même en temps de COVID, que ceux-ci offrent des activités aux membres de l'AFELC, et que ceux-ci dépendent en partie du financement de l'AFELC;

Il est proposé:

QUE le conseil exécutif de l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à modifier les points 3, 4 et 5 du chapitre 9 portant sur les « dispositions financières », portant entre autres sur l'abolition de la péréquation, la diminution du pourcentage accordé pour les subventions des projets étudiants, et l'abolition du financement des groupes affiliés;

QUE le conseil exécutif de l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à modifier le point 9 du chapitre 4 portant sur la diminution du quorum des Assemblées générales;

QUE le conseil exécutif de l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à modifier le point 9 du chapitre 6 portant sur la diminution du quorum du conseil exécutif;

QUE le conseil exécutif de l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à modifier le point 6 du chapitre 5 portant sur les « élections et nominations » des membres de la *Table d'action et de concertation* (TAC).

Prise de position adoptée en conseil exécutif le 12 avril 2021

INSTRUMENTALISATION DE LA LIBERTÉ ACADEMIQUE ET DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Considérant que le présent gouvernement ne reconnaît pas la présence du racisme systémique,

Considérant que le Premier ministre François Legault et les tenants de la droite dans l'espace public tiennent un discours pour une liberté académique qui permettrait de perpétuer l'oppression des groupes marginalisées,

Considérant les récentes polémiques sur l'utilisation du mot en N* à l'UQAM et dans d'autres institutions universitaires,

Considérant la montée de la haine et du racisme suite à la pandémie de la COVID-19 et la relative polarisation de la population qui en découle,

Considérant la récente création du poste de Chargé-e à l'éducation inclusive qui témoigne la sensibilité de l'AEUPAC par rapport à ce genre d'enjeu,

Il est proposé :

Que l'AEUPAC dénonce l'instrumentalisation de la « liberté académique » et de la « liberté d'expression » lorsqu'elles servent à justifier le droit de prononcer des discours ou d'exercer des actions haineuses ou dégradantes particulièrement lorsque celles-ci sont racistes, colonialistes, xénophobes, transphobes, homophobes, sexistes, misogynes, antiféministes, classistes ou capacitistes.

Que l'AEUPAC dénonce la tenue d'événements à tel caractère, particulièrement au sein de l'UQAM. Qu'elle appuie toute action servant à les dénoncer ou à en empêcher la tenue, lorsque jugé pertinent, à la hauteur de ses moyens.

Que l'AEUPAC appuie la diffusion de connaissances issues des personnes et des communautés marginalisées sur le plan social et au sein de l'UQAM et qu'elle appuie l'organisation d'événements et d'actions au bénéfice de ces personnes et de ces communautés (anti-racistes, queer, trans, intersexes, féministes, anticlassistes et anticapacitises) dans le meilleur de ses moyens, notamment financièrement.

Que l'AEUPAC appuie et s'engage dans la création et dans la sauvegarde d'espaces bienveillants («safer spaces/brave spaces») au sein du milieu universitaire et qu'elle les utilise elle-même.

Prise de position adoptée lors de l'assemblée générale du 19 avril 2021